La législation des Télécoms

- 27 états membres. Les états membres restent des nations souveraines et indépendantes qui ont choisi de transférer certaines compétences. L'objectif est d'acquérir sur la scène mondiale une puissance et une influence qu'aucun d'entre eux ne saurait posséder seul.
- Ainsi les états membres délèguent une partie de leur pouvoir de décision aux institutions communautaires.
- Les décisions sur des thèmes d'intérêt communs sont prises par un processus démocratique Européen.

- Organisation de l'Union Européenne
 - Le parlement Européen
 - Le conseil de l'Union Européenne
 - La commission Européenne
 - Viviane Reding: Commissaire de la Société de l'Information et des médias
 - La Commission Européenne est à l'initiative des textes
 - Le Conseil et le Parlement donnent les orientations politiques et votent les textes

- Directives: Textes qui lient les états membres quant aux résultats à atteindre dans un délai donné. Ces textes doivent être transposés en droit national pour entrer en application.
 - Ex: le Paquet Télécom
- Règlements
- Recommandations

Les Télécoms en Europe: les étapes

- 1984 premiers travaux Européens en vue de la libéralisation des télécommunications
- 1987 Publication du « livre vert » par la commission Européenne
- 1998 libéralisation des Terminaux
- 1990 libéralisation des services autres que le service Téléphonique
- 1993 accord sur l'ouverture des Télécommunications
- 1996 création de l'ARN: ARCEP
- 1998 Ouverture de la concurrence en France

Les Télécoms en Europe: les étapes

- 1999 processus de Review
- 2002 le conseil et le parlement adopte le « Paquet Télécom »: une directive cadre et 6 directives
- 2006 la Commission Européenne lance la review2006
- 2007-2009: Débats institutionnels sur les projets de directives
- Fin 2009: accord et vote des nouvelles directives
- 2011: transposition des directives en droit National.

- Le Paquet Télécom:
 - Directives « cadre »: Objectifs et obligations
 - Directive « accès et interconnexion »: obligations des opérateurs puissants
 - Directive « service universel »: droits des utilisateurs et obligations des opérateurs
 - Directive « données personnelles »: protection de la vie privée
 - Directive « concurrence »: droit de la concurrence dans le secteur des communications électroniques
 - Directive « fréquences »: harmoniser l'attribution des fréquences radioélectriques.

- La review 2006:
 - Rationaliser le contrôle des marchés: passage de 18 à 7 marchés
 - Réduire la charge liée à l'analyse des marchés
 - Renforcer les droits des consommateurs et des utilisateurs:
 - Le « must carry »
 - Révision du service universel en Europe
 - Harmonisation du cadre réglementaire dans les 27 EM:
 - Création d'une Autorité Européenne du marché des communications électroniques: GRET
 - Lutte contre le piratage.

- Stratégie i2010: politique Européenne pour la société de l'information
 - Créer un marché Ouvert et Concurrentiel
 - Avoir un espace Européen unique de l'information pour encourager le marché intérieur
 - Accroitre de 80% les investissements de l'UE dans la recherche consacrée aux TIC
 - Promouvoir une société de l'information ouverte à TOUS
- Programme:
 - eEUROPE 2002
 - eEUROPE 2005

La Cnil: www.cnil.fr

 Commission Nationale de l'Information et des libertés.

- Les droits:
 - Le droit à l'information
 - Le droit d'opposition
 - Le droit d'accès
 - Le droit de rectification

La Cnil: www.cnil.fr

- Les obligations: les utilisateurs de données personnelles ont des obligations à respecter
 - La collecte des données:
 - Le consentement de la personne
 - Ne pas collecter des données sensibles
 - La finalité des traitements
 - La durée de conservation des données
 - La sécurité des fichiers
 - La confidentialité des données
 - L'information des personnes
 - La déclaration des fichiers: certains traitements informatiques de données personnelles présentent des risques particuliers d'atteinte aux droits et aux libertés. Ils doivent être déclarés à la CNIL avant leur mise en œuvre

La Cnil: www.cnil.fr

- Exemples de déclarations:
 - Les opérations de recrutement
 - Les annuaires personnel
 - Contrôle de l'utilisation d'internet et de la messagerie
 - La vidéosurveillance
 - Gestion de la téléphonie
 - Enregistrement des conversations téléphoniques
 - Les dispositifs de Géo localisation
 - Les badges sur le lieu de travail.

ANFR: Agence Nationale des Fréquences

- Le spectre des Fréquences radioélectrique appartient au domaine Public. L'état a la responsabilité de le gérer, de le planifier et d'en contrôler les usages.
- Utilisation du spectre des fréquences:
 - Fréquences libres: DECT, Wifi, PMR446
 - Fréquences réservés: 2RP, GSM, UMTS
- Le champ radioélectrique:
 - www.cartoradio.fr

ANFR: Agence Nationale des Fréquences

Exemples

- $E = \sqrt{90*P} / R$
- Relai de 20w à 10m: 4,2 v/m
- GSM de 2w à 1m: 13 v/m
- Borne wifi: 0,09v/m
- réglementation < 42v/m (GSM)

ANFR: Agence Nationale des Fréquences

- PMR: Professional Mobile Radio
 - 40 000 Réseaux PMR en France
- TETRA: Norme de PMR Numérique US
- TETRAPOL: Norme de PMR Numérique EADS.
 - Acropol (Police); Rubis (Gendarmerie); Antares (Pompiers)
- 2RP: Réseau Radio Privé
- 3RP: Réseau Radio à Ressources Partagés
- DMR: Digital Mobile Radio (Tetra Light) depuis 2007
 - En Fréquence libre: PMR446

NB: Fréquence libre pour la PMR→ 446, 443 et 866

RADIO: Protection des Travailleurs Isolés

- Article R.237.10 du code du travail sur la protection du travailleur Isolé
 - Le chef d'entreprise doit prendre les mesures nécessaires pour qu'aucun salarié ne travaille isolément en un point où il ne pourrait être secouru à bref délai en cas d'accident.
- PTI: Protection du Travailleur Isolé
- DATI: Dispositif d'Aide au Travailleur Isolé

RADIO: Protection des Travailleurs Isolés

- Capteur:
 - Perte de verticalité
 - Détection de perte de mouvement
 - Alarme manuelle
 - En option localisation
- Infrastructure:
 - DECT
 - 2RP avec fréquence RESERVEE
- Les fournisseurs:
 - ASCOM _ MOTOROLA _ ICOM